

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° AC1367

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

à l'amendement n° AC|1015 de la commission des affaires étrangères

-----

### ARTICLE 59

Au second alinéa, substituer aux mots :

« les commissions parlementaires chargées »,

les mots :

« la commission permanente chargée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.